

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Eve Bouchard M. Carol Côté M ^{me} Sabrina Collard	Partie syndicale : Personne déléguée	1. Compte rendu de la réunion du 8 avril 2026	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Tâche	P/S
		5. Projets particuliers	P
		6. Consultations	S
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébeka Fortin M ^{me} Carolanne Tremblay	Partie patronale :	7. Première rencontre en 2026-2027	
		8. Autre sujet	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 8 avril 2026	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 8 avril 2026.	
Respect du calendrier : grief (2025-10-07)	Mme Gilbert s'informe si des enseignants ont travaillé dans la dernière semaine du mois de juin. En effet, quatre enseignants ont travaillé ces journées et ont été payés à taux horaire. Le SES prétend qu'étant donné que ces enseignants étaient à contrat 800/800, ces heures auraient dû être ajoutées à leur contrat et payées à 133 %, considérant que l'année scolaire est du 1 ^{er} juillet au 30 juin. Après plusieurs discussions sur les possibilités pour éviter cette situation, les parties valideront leur interprétation pour les jours de la dernière semaine de juin et vérifieront dans l'entente locale s'il est possible de faire plus d'un calendrier. (2025-10-07) Un grief a été déposé pour les quatre enseignants. Le CSS et le SES en discuteront. (2026-04-08)	✓
Organisation scolaire (2026-04-08)	Mme Fortin dépose le rapport de suivi de clientèle au 1 ^{er} avril. On remarque une baisse de clientèle. De plus, en comparant les ETP par année, on note également une baisse. Le CSS espère que d'offrir 30 h par semaine assurera un nombre d'ETP au moins équivalent à l'an dernier, soit 493. Les élèves ont beaucoup d'absences. Le Centre de services mettra en place un protocole de gestion de l'assiduité pour l'an prochain. Considérant les nouvelles directives du gouvernement, une préoccupation est soulevée en rapport avec les travailleurs temporaires. Ceux-ci représentent 80 % de la clientèle en francisation et les sommes seraient données uniquement pour les permanents. Le CSS est en attente du montant pour l'an prochain. (2026-04-08)	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	Le montant à recevoir est de 860 000 \$ pour l'année 2026-2027. Il est plus élevé que ce à quoi le CSS s'attendait, mais il est beaucoup plus bas que celui de l'année 25-26 qui s'élevait à 1,4 M\$. (2026-06-23)	
Autre sujet a) Contrats (2026-04-08)	Mme Gagnon informe le comité qu'un travail a été fait afin de pouvoir payer le pourcentage réel lors de modifications à un contrat. Mme Fortin informe le SES que les enseignants reçoivent le fichier Excel expliquant les modifications, lorsqu'il y en a. (2026-04-08) Une présentation de l'outil Excel qui a été créé pour entrer les contrats et les modifications des enseignants est faite. Il est maintenant plus facile de suivre les modifications de contrat. (2026-06-23)	Terminé
2. Organisation scolaire	Mme Fortin a fait une lecture des ETP au 31 mai dernier. Elle souligne qu'il y a une baisse de 20 ETP comparativement à l'an dernier, malgré le fait qu'ils ont changé l'horaire des élèves à 30 heures. Un autre bilan sera fait en août. Des changements sont à prévoir pour 2026-2027, soit les modifications d'horaire par les élèves ne seront plus possibles et ils auront un minimum d'heures à respecter par semaine. Les quatre centres de la région ont élaboré un protocole d'assiduité qui établit des règles claires. Il sera en application dès la rentrée. Ce sera une année de transition, car le CSS s'attend à ce que le changement soit difficile, mais qu'il soit bénéfique.	
3. Sécurité d'emploi	Depuis le 8 avril dernier, il y a eu deux mises en disponibilité, soit une en éducation physique et une en anglais, et il y a deux non-réengagés en francisation. En concordance avec le programme EVR et le nouveau protocole d'assiduité qui sera mis en place, des cours supplémentaires seront offerts, soit EVR5002 et EVR5003 à partir de l'an prochain pour permettre aux élèves de réfléchir à leur projet, ce qui augmentera le nombre d'heures pour les API. Ainsi, un enseignant du soutien pédagogique susceptible d'être non-rengagé a été résorbé.	
4. Tâche	Le Syndicat remet des documents sur la tâche.	
5. Projets particuliers	Aucun projet n'a été déposé. Mme Fortin souligne que dans le passé, comme les enseignants sur la liste de rappel n'étaient pas certains d'avoir un contrat, ça les obligeait à travailler sur la création d'un projet. Maintenant, comme tous les enseignants ont une tâche, l'intérêt d'en faire un n'est plus là.	
6. Consultations	A la suite d'une rencontre au Centre, Mme Gilbert informe le CSS qu'il est ressorti un irritant, soit le manque de consultation ou le fait qu'elle soit faite, mais pas	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	nécessairement par le conseil syndical. Les parties discutent pour trouver une solution afin de bien consulter tout le monde, et ce, adéquatement. En début d'année, la direction et le conseil syndical se rencontreront pour déterminer la liste des objets de consultation et quels comités s'occuperont de ces consultations.	
7. Première rencontre en 2026-2027	La première rencontre de 2026-2027 se tiendra le 20 octobre de 10 h 45 à 12 h.	
8. Autre sujet : a) Cours d'été	Quelques ententes sont à prévoir pour les cours d'été selon les modalités habituelles pour la francisation, l'anglais, l'ISP et des API.	